



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


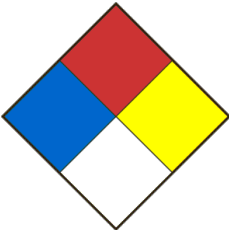
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit NITRATE D'AMMONIUM		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>		Numéro MAT AP-0134	Masse molaire 80,04
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes AMMONIUM NITRATE, NITRIC ACID AMMONIUM SALT, SALPÊTRE DE NORVÈGE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2018-10-12	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Matières solides comburantes catégorie 3 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2	
<b>Mention d'avertissement</b>	ATTENTION	
<b>Mentions de danger (H)</b>	H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
<b>Conseils de prudence (P)</b>	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements et matières combustibles</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau ou utiliser de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p>	
<b>PICTOGRAMMES</b>		
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)	
	<p><b>Santé</b> 1</p> <p><b>Inflammabilité</b> 0</p> <p><b>Réactivité</b> 3</p> <p><b>Spécial</b> OX</p>	

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles. Non-inflammable ni combustible.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion / décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - oxydes d'azote (NOx). Ammoniac. Gaz nitreux.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Comburant. Le contact avec des produits combustibles peut causer le feu. Les poudres métalliques et certains alliages peuvent réagir violemment au contact du nitrate d'ammonium en fusion, ce sont principalement: l'acier inoxydable, l'aluminium, l'antimoine, le bismuth, le cadmium, le chrome, le cobalt, le cuivre, l'étain, le fer, le laiton, le magnésium, le manganèse, le nickel, le plomb, le potassium, le sodium, le titane et le zinc. Risques de feu ou d'explosion si le nitrate d'ammonium est chauffé ou broyé au contact des produits suivants: l'acide acétique, l'aluminium + le nitrate de calcium + la formamide, l'ammoniaque, le chlorure d'aluminium, le bichromate d'ammonium, le chlorure d'ammonium + l'eau + le zinc, le sulfate d'ammonium + le potassium, l'anhydride acétique, l'anhydride acétique + l'acide nitrique, le chlorure de barium, le nitrate de barium, le brin de scie, le chlorure de calcium, le charbon de bois, le charbon de bois + les oxydes de métaux, le cyanoguanidine, le chlorure ferrique, les huiles organiques, le phosphore, le bichromate de potassium, le chromate de potassium, le nitrate de potassium, le nitrite de potassium, le permanganate de potassium, le chlorure de sodium, le soufre, les stéarates, le sucre, le trinitroanisole et l'urée. Les solutions aqueuses de nitrate d'ammonium fortement concentrées, (+50 %) peuvent décomposer et exploser sous des conditions adiabatiques et de confinement. Les contenants exposés au feu peuvent exploser. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couvrir les résidus avec du carbonate de sodium ou de l'oxyde de calcium afin de neutraliser le produit. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter l'inhalation de la poussière. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses.
---	--

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité, des produits combustibles et incompatibles. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Hygroscopique.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
NITRATE D'AMMONIUM	6484-52-2	VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

<b>Ventilation</b>	Utiliser une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Apparence</b>	Billes / flocons / cristaux de couleur blanche.-
<b>Odeur</b>	Inodore..
<b>Seuil olfactif</b>	Données non disponibles
<b>pH</b>	4.5 - 6.0 à 80.40 g/l à 25°C.
<b>Point de fusion / congélation</b>	169°C
<b>Point initial d'ébullition</b>	>210°C (dec)
<b>Plage d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	Données non disponibles
<b>Taux d'évaporation</b>	Données non disponibles
<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Tension de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Densité</b>	1.72g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité</b>	Très soluble dans l'eau (2000g/L à 20°C). Soluble dans l'alcool.
<b>Coefficient de partage--n-octanol/eau</b>	Données non disponibles
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Données non disponibles
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Viscosité</b>	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Non-réactif sous conditions normales.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Stable sous conditions normales.
<b>Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)</b>	Éviter la chaleur excessive et le confinement. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
<b>Substances incompatibles</b>	Les agents réducteurs forts (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les acides forts, l'anhydride acétique, l'acier inoxydable, l'ammoniaque, le nitrate de barium, les bichromates, le charbon de bois, les chlorures, les cires, le cyanoguanidine, les huiles, le laiton, les fines poudres de métaux, le nitrite de potassium, le permanganate de potassium, le soufre, les stéarates, le sucre, le trinitroanisole et l'urée.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - oxydes d'azote (NOx). Ammoniac. Gaz nitreux.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### NITRATE D'AMMONIUM

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmolement.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, allergies respiratoires, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, larmolement, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, convulsions, hypotension, nausées et vomissements.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Sensation de brûlure, dermatite, troubles nerveux, allergies respiratoires, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, larmolement, confusion, irritabilité, fatigue, anémie, méthémoglobinémie, nausées et vomissements.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral(e) - rat - 2,217 mg/kg. DL50 Dermale - Donnée non disponible.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	Donnée non disponible.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Données non disponibles
-------------------------

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	1942
<b>Appellation réglementaire</b>	NITRATE D'AMMONIUM
<b>Classification du TMD</b>	5.1 Matières comburantes
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Indice de quantité limitée</b>	5kg
<b>Indice PIU</b>	-
<b>Dispositions particulières</b>	37

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Matières solides comburantes catégorie 3 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2
---------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2018-10-12